

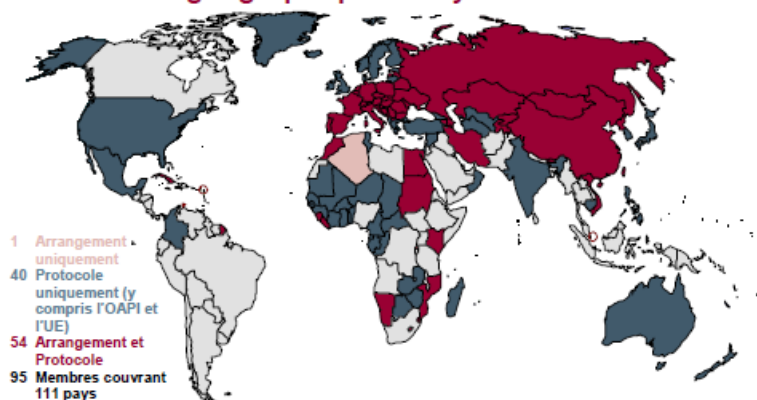
Arrangement et Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Réattribution des responsabilités pour le traitement des demandes adressées par certaines parties contractantes

1. La responsabilité pour le traitement des demandes adressées par certaines parties contractantes a fait l'objet d'une réattribution entre les équipes de traitement du système de Madrid afin de renforcer l'efficacité des opérations et d'équilibrer la charge de travail au sein du Service d'enregistrement de Madrid. La nouvelle répartition des priorités pour les 95 parties contractantes est exposée dans l'annexe au présent avis.
2. Depuis mai 2011, le Service d'enregistrement de Madrid est divisé en équipes de traitement qui sont des unités opérationnelles se consacrant au traitement des demandes internationales, des demandes d'inscription et des autres communications adressées par certaines parties contractantes, et à la communication d'informations concernant le statut de ces différents processus. Les responsabilités de ces équipes sont régulièrement évaluées et en cas de déséquilibre les activités sont réattribuées en conséquence.
3. Chaque équipe de traitement dispose d'une ligne téléphonique et d'une adresse électronique propre. Les informations concernant les nouvelles responsabilités de chaque équipe de traitement du système de Madrid et les coordonnées utiles figurent dans l'annexe, mais peuvent aussi être consultées sur le site Web du système de Madrid à l'adresse suivante : <http://www.wipo.int/madrid/en/#contact>. Il suffit de sélectionner une partie contractante dans le menu déroulant pour savoir quelle équipe de traitement lui a été attribuée et obtenir ses coordonnées.

Le 4 juin 2015

Couverture géographique du Système de Madrid



Contacter le Service d'Enregistrement Madrid

Ligne téléphonique ouverte de 9h à 18h (heure de Genève)

Informations générales – Groupe du service aux clients : +41 22 338 8686, intreg.mail@wipo.int

Extraits – Groupe des archives clients : +41 22 338 8484, madrid.records@wipo.int

Questions spécifiques – Équipe Madrid en fonction de votre Office d'origine

Équipe Madrid 1 : madrid.team1@wipo.int +41 22 338 750 1	Équipe Madrid 2 : madrid.team2@wipo.int +41 22 338 750 2	Équipe Madrid 3 : madrid.team3@wipo.int +41 22 338 750 3
AG Antigua-et-Barbuda	AL Albanie	AU Australie
AM Arménie	AT Autriche	BH Bahreïn
BQ Bonaire, Saint-Eustache et Saba	AZ Azerbaïdjan	BT Bhoutan
BX Benelux	BA Bosnie Herzégovine	BW Botswana
CH Suisse	BG Bulgarie	CN Chine
CO Colombie	BY Biélorus	CY Chypre
CU Cuba	DE Allemagne	DK Danemark
CW Curaçao	EE Estonie	FJ Fidjies
CZ République tchèque	GE Géorgie	GB Royaume-Uni
DZ Algérie	GH Ghana	GR Grèce
EG Égypte	HR Croatie	HU Hongrie
EM Union européenne	IN Inde	IE Irlande
ES Espagne	IR Iran (République Islamique d')	IL Israël
FR France	IT Italie	IS Islande
KP République populaire démocratique de Corée	JP Japon	KE Kenya
LI Liechtenstein	KG Kirghizistan	KR République de Corée
MA Maroc	KH Cambodge	NZ Nouvelle-Zélande
MC Monaco	KZ Kazakhstan	NO Norvège
MD République de Moldova	LR Libéria	OM Oman
MG Madagascar	LS Lesotho	PT Portugal
MK ex-République yougoslave de Macédoine	LT Lituanie	RW Rwanda
MN Mongolie	LV Lettonie	SE Suède
MX Mexique	ME Monténégro	US États-Unis d'Amérique
MZ Mozambique	NA Namibie	ZW Zimbabwe
OA Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)	PH Philippines	
RO Roumanie	PL Pologne	
SG Singapour	RS Serbie	
ST Sao Tomé-et-Principe	RU Fédération de Russie	
SX Saint-Martin	SD Soudan	
SY République arabe syrienne	SI Slovénie	
TN Tunisie	SK Slovaquie	
VN Viet Nam	SL Sierra Leone	
	SM Saint-Martin	
	SZ Swaziland	
	TJ Tadjikistan	
	TM Turkménistan	
	TR Turquie	
	UA Ukraine	
	UZ Ouzbékistan	
	ZM Zambie	

[Fin de l'annexe]